

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE du mardi 12 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumén, siége à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Absents excusés :** PRIGENT Christian ; CONNAN Guy ; JOBIC Cyril.



**DELBU2023-09-089**

**Economie, emploi et relations entreprises - Cession de terrain : Parc d'activités de Kervavel à Plouézec - M. GENEIX Marc**

Monsieur GENEIX Marc est le dirigeant de l'entreprise CHINE ET CHÊNE, spécialisée dans la fabrication de meubles, et créée en date du 20 avril 2020. Monsieur GENEIX réalise actuellement son activité depuis son domicile situé dans la commune de Plouézec.

La création d'un atelier à son domicile a permis à Monsieur GENEIX de sécuriser le lancement de son activité. Cependant, le local actuel de Monsieur GENEIX dispose d'espaces de production et de stockage trop limités pour pouvoir répondre convenablement à l'ensemble de sa clientèle. Par ailleurs, l'activité de Monsieur GENEIX est, également, peu compatible avec l'environnement résidentiel.

Afin d'assurer le développement de son entreprise, M. GENEIX souhaite se porter acquéreur d'un terrain sur le secteur de Plouézec afin d'y construire un local d'une surface d'environ 150 m<sup>2</sup>.

Monsieur GENEIX a fait connaître son intention d'acquérir le lot désigné ci-après :

DESIGNATION : COMMUNE DE PLOUEZEC

Terrain d'une superficie d'approximativement 550 m<sup>2</sup> environ (surface exacte à délimiter par document d'arpentage) situé au sein de la zone d'activités de Kervavel.

Section cadastrale	Numéro	Adresse	superficie
AL	123p	LE BOURG	5 a 50 ca environ

Le prix de cession proposé est de 25 € HT le mètre carré (vingt-cinq euros hors taxes).

L'acquéreur supportera la T.V.A. (sur marge ou sur le prix total en fonction du régime appliqué lors de l'acquisition de la parcelle), Guingamp-Paimpol Agglomération ayant pris la position d'assujettie. Les frais d'actes, droits, taxes et honoraires seront à sa charge. Le paiement du prix interviendra au comptant le jour de la signature de l'acte de vente et il en sera de même pour la T.V.A.

Vu l'avis des Domaines émis en date du 04/07/2023 et établissant la valeur vénale du terrain à 25€ le m<sup>2</sup>.

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :**

- **De se prononcer sur la cession à Monsieur GENEIX Marc, ou toute personne ou société pouvant s'y substituer, du terrain désigné ci-dessus, sans exception ni réserve, aux conditions stipulées précédemment, prévoyant notamment une cession au prix de 25 € HT le m<sup>2</sup>.**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces qui s'y rapportent**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

